

PARKING RESIDENTIEL - ANWOHNERPARKING

Nom – Name : _____

Prénom – Vorname : _____

Rue – Strasse : _____

Code Postal – Postleitzahl : _____ **ECHTERNACH**

Téléphone – Telefon : _____ Email : _____

Vignette permanente/Jahresvignette– 48 Euro / an – Jahr*

Vignette 1 : Numéro d'immatriculation – Kennzeichen

Vignette 2 : Numéro d'immatriculation – Kennzeichen

Vignette provisoire/Provisorische Vignette– 24 Euro / semaine – Woche*

Vignette 1 : Numéro d'immatriculation – Kennzeichen

Vignette 2 : Numéro d'immatriculation – Kennzeichen

Vignette Visiteur/Besuchervignette – 24 Euro / semaine – Woche*

Vignette 1 : Numéro d'immatriculation – Kennzeichen

!! Toute demande devra obligatoirement être accompagnée d'une copie du certificat d'immatriculation !!

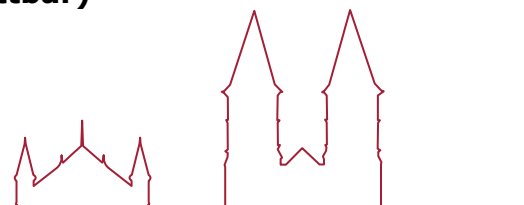
!! Jedem Antrag muss eine Kopie der Zulassungsbescheinigung beiliegen !!

!! La vignette ne sera délivrée qu'après paiement préalable (sur facture) !!

!! Die Vignette wird ausschliesslich gegen Vorkasse ausgeliefert (auf Rechnung) !!

*** selon règlement-taxe actuel en vigueur (taxe non remboursable)**

*** laut aktuellem Taxenreglement (Taxe nicht rückerstattbar)**



Qui a droit à une vignette ?

Chaque **résident inscrit sur le registre de la population**, demeurant à une adresse sise dans le secteur soumis au stationnement résidentiel et propriétaire ou détenteur d'un véhicule immatriculé à son nom.

Vignette permanente

Chaque ménage sis dans le secteur soumis au stationnement résidentiel a droit à **deux vignettes** permanentes au maximum, avec au maximum une immatriculation sur une même vignette.

Les vignettes permanentes sont établies pour **un an au tarif de 48€/an***, **non remboursable**) et elles sont renouvelées d'année en année si les conditions requises pour son obtention perdurent.

Vignette provisoire

La vignette provisoire peut être délivrée aux ménages résidents dans le secteur soumis au stationnement résidentiel lorsque ceux-ci ont introduit dans les formes requises **une demande en vue de l'obtention d'une vignette permanente** ou si les membres du ménage utilisent **un véhicule de remplacement provisoire**.

La vignette est établie pour une durée maximale de **six mois** successifs et elle est payante (**24€/semaine***, **non remboursable**).

Vignette 'visiteur'

La vignette 'visiteur' est destinée aux **membres de famille (non-résidents)** qui comptent séjourner pendant une période prolongée dans un ménage résidant dans le secteur soumis au stationnement résidentiel.

La vignette 'visiteur' est établie à raison d'**une vignette au plus par ménage**, avec au maximum une immatriculation sur la vignette.

Elle est établie pour une durée de **trois mois au plus** par année civile et elle est payante (**24€/semaine***, **non remboursable**).

Rue soumises au règlement

rue des Bons Malades
rue Bréilekes
rue Jean-Pierre Brimmeyr
rue du Charly (maisons 1-5)
rue du Chemin de Fer
rue Sainte Claire
rue du Compte Sigefroid
passage des Demoiselles
devant le Marché
rue Andrée Duchscher (maisons 1-27a et 2-48)
rue des Ecoliers
rue Ermesinde
rue de la Faucille
rue de la Gare
rue de Luxembourg (maisons 2-42 et 1-35)
rue Haaler Burchmuer
rue Hooveleker Burchmuer
rue Hoovelek
rue de l'Hôpital
rue Sainte Irmine
place du Marché
rue Maximilien
rue des Merciers
rue de la Montagne
rue Neuve
rue du Pont
Porte St. Willibrord
rue des Redoutes
rue des Remparts
val des Roses
rue Schlick
rue de la Sûre
rue des Tanneurs
rue des Tonneliers
Zockerbeerch

Les règlements et les demandes sont téléchargeables sur www.echternach.lu

